

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le douze mars, à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 mars 2021, s'est assemblé en la Salle Yvonne Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à dix-huit heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRÉSENTS :

M. Xavier HAQUIN, *Maire,*

M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, *Adjoint au Maire.*

Mme CHESNEAU, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON,
M. ANNOUR, M. PICHON, Mme GUEDJ, M. MELO DELGADO, Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT,
Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA,
M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,
Mme BARIL *Conseillers Municipaux.*

ABSENTE EXCUSÉE AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DEHAS (pouvoir à M. NACCACHE)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. KEBABTCHIEFF qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2021

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

1) **Création d'un Comité consultatif désigné sous le terme de « Comité des Sages »**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la création d'un Comité consultatif dénommé « Comité des Sages » ;
- **APPROUVE** le règlement constitutif du Comité des Sages joint en Annexe ;
- **DÉSIGNE** le Maire en qualité de Président du Comité des Sages ;
- **DÉSIGNE** les membres suivants :
 - o Madame Martine PEGORIER-LELIEVRE, Vice-Présidente déléguée ;
 - o Monsieur Lionel GEORGIN ;
 - o Madame Dominique NEVEU ;
 - o Madame Dominique DELLANGNOL ;
 - o Monsieur JEAN HERVOT ;
 - o Madame Brigitte DEYDIER ;
 - o Monsieur Emmanuel SERPINET
 - o Monsieur Pierre LECUT ;
 - o Madame Patricia MONFORTE.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

2) **Convention-type pour l'accueil de bénévoles ayant le statut de collaborateur occasionnel du service public au sein de la Maison Communale des Solidarités, de la Ferme pédagogique et des accueils de loisir sans hébergement**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention-type d'accueil de bénévoles ayant le statut de collaborateur occasionnel du service public ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

3) **Convention AGAT (Adhésion au Groupement d'Achat Territorial) constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention AGAT à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et les communes membres intéressées, portant sur la passation de commandes groupées, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention AGAT, constitutive d'un groupement de commandes, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les formulaires en annexe de ladite Convention :
 - o Formulaire d'engagement de la participation à un achat groupé à la naissance du besoin de la collectivité ;
 - o Formulaire de retrait de participation à un achat groupé ;

- **INDIQUE** que la Commune exécutera financièrement avec les titulaires retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune sera partie prenante et inscrira les sommes préalablement à son budget.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

4) **Modification du tableau des effectifs**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PROCEDE** aux créations et suppressions de postes ;
- **DÉCIDE** que tous les emplois vacants peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 32
Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

5) **Création d'un poste de Directeur du Pôle Attractivité du territoire et Cadre de vie**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** que l'emploi de Directeur du Pôle Attractivité du Territoire et Cadre de Vie peut être pourvu par un contractuel, possédant la formation et l'expérience appropriées, en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre des articles 3-3, 2° et 3-5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- L'agent peut être recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable une fois, ou dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée ;
- L'agent sera recruté sur un poste d'attaché territorial et rémunéré sur ce grade ;
- **PROCEDE** à ladite création.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

6) **Etat des indemnités perçues par les élus municipaux**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** de la présentation de l'état des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2020.

IV - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

1) **Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif) : Approbation de l'adhésion de la commune d'Ormesson – sur – Marne (94) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Ormesson – sur – Marne (94), au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

2) **Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif) :**

- **Approbation du mécanisme de représentation – substitution au sein du comité du Sigeif, de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand - Orly Seine Bièvre au titre de la compétence relative à la distribution publique de gaz pour les communes de Cachan, Chevilly – Lrue, Choisy – le – Roy, Fresnes, Gentilly, Ivry – sur – Seine, Le Kremlin – Bicêtre, L'Hay – les – Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif et Vitry – sur – Seine**

- **Approbation du mécanisme de représentation – substitution au sein du comité du Sigeif, de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand - Orly Seine Bièvre au titre de la compétence relative à la distribution publique d'électricité et gaz naturel pour la commune de Morangis**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** à compter du 1^{er} décembre 2020, de l'application du mécanisme de représentation – substitution au sein du comité du Sigeif, de l'Etablissement Public Territorial (EPT) « Grand - Orly Seine Bièvre » au titre de la compétence relative à la distribution publique de gaz pour les communes de Cachan, Chevilly – Larue, Choisy – le – Roy, Fresnes, Gentilly, Ivry – sur – Seine, Le Kremlin – Bicêtre, L'Hay – les – Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villejuif et Vitry – sur – Seine ;

- **PREND ACTE** à compter du 1^{er} décembre 2020, de l'application du mécanisme de représentation – substitution au sein du comité du Sigeif, de l'Etablissement Public Territorial (EPT) « Grand - Orly Seine Bièvre » au titre de la compétence relative à la distribution publique d'électricité et gaz naturel pour la commune de Morangis ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) **Approbation et signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2020 du club de tennis ACTE, prolongeant la période correspondant à la subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un projet sportif et éducatif de tennis au sein des écoles communales**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** la prolongation du projet « Tennis à l'école » jusqu'au mois décembre 2020 avec l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (ACTE) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2020 avec l'Association des Clubs de Tennis d'Ermont (ACTE).

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) **Instauration d'une procédure de remboursement des usagers du théâtre Pierre Fresnay en raison de la cessation des activités liée aux mesures sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid 19**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le remboursement de l'ensemble des spectateurs ayant acheté un billet et/ou un abonnement pour les spectacles et les conférences annulés ou reportés à partir du 8 janvier 2021 et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) **Théâtre : Tarification des spectacles et activités culturelles de la saison 2021/2022**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la tarification des spectacles et activités culturelles organisés au sein du théâtre Pierre Fresnay pour la saison 2021/2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - EDUCATION ET APPRENTISSAGES

- 1) **Approbation d'une demande de subvention dans le cadre du Label Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 2021), pour les actions « Café des Parents » et « A table ! »**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre du label « REAAP 2021 » pour un montant de 1 500,00 €, dans le cadre des actions « Café des Parents » et « A table ! » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents au label « REAAP 2021 ».

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) **Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances : convention de mise à disposition à titre gracieux de trois tablettes numériques par la Fédération des Centres sociaux du Val d'Oise**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition à titre gracieux de 3 tablettes numériques, par la Fédération des Centres sociaux du Val d'Oise, pour les structures municipales : Centre socio-culturel Les Chênes, Centre socio-culturel François Rude, Maison de Quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) **Conservatoire à Rayonnement Communal : fixation des tarifs pour l'année scolaire 2021-22**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire des activités du Conservatoire à Rayonnement Communal pour l'année scolaire 2021/2022.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) **Conservatoire à Rayonnement Communal : autorisation de perception d'une subvention du Conseil départemental du Val d'Oise au titre de la structuration pédagogique**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **AUTORISE** l'encaissement d'une subvention d'un montant de 10 365 euros, versée par le Conseil départemental du Val d'Oise au titre de la structuration pédagogique.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35
- 5) **Octroi d'une subvention exceptionnelle pour la création d'un jardin pédagogique proposé par le collège Jules Ferry**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € (Huit cents euros) au Collège Jules Ferry afin de participer aux frais de création d'un potager, au sein de sa structure.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35
- 6) **Appel à projet « Fonds publics et Territoires » de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** la demande de subvention au titre de l'appel à projet « Fonds Publics et Territoires » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer le dossier de candidature de la Commune ainsi que tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35
- 7) **Demande de subvention dans le cadre d'un appel à projets pour la mise en place d'un socle numérique au sein des écoles élémentaires**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **APPROUVE** le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance à destination des écoles élémentaires de la commune, A. Daudet, M. Ravel et V. Hugo n°1, soit 27 classes concernées ;
 - **AUTORISE** le Maire à signer l'appel à projets et tout document y afférent.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35
- 8) **Signature d'une convention de réciprocité avec la commune de Sannois concernant les charges de fonctionnement entre les communes d'accueil et de résidence pour l'année scolaire 2021-2022**
Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **AUTORISE** le Maire à signer la convention de réciprocité sans participation financière avec la commune de Sannois pour l'année 2021/2022.
Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI – SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

1) **Approbation de nouveaux critères d'attribution de places en crèche, gérées par la Direction de la Petite Enfance**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** les nouveaux critères d'attribution de places au sein des établissements d'accueil du jeune enfant, gérés par la Ville, selon les modalités ci-dessous :

	Points alloués	Nombre de points de la famille
Vit à Ermont	50	
Enfant en situation de handicap	10	
Orientation par un service partenaire	5	
Monoparentale en activité	20	
Monoparentale en recherche d'activité ou/et en formation	5	
Couple actifs	15	
Couple dont un seul est en activité	5	
Couple tous deux en recherche d'activité et/ou en formation	5	
Nombre d'enfants 1 pt par enfant max 4 points	4	
Fratrie en crèche	1	
Demande 4 ou 5 jours	15	
TOTAL DE LA FAMILLE		

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 30

Abstentions : 5 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée » ; M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »*)

2) **Règlement municipal des structures d'accueil de la Petite Enfance de la Ville d'Ermont**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la Petite Enfance de la Commune ;
- **AUTORISE** le Maire à le signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants :** 35 **Pour :** 35

3) **Renouvellement de la Convention 2021/2025 du Relais Assistants Maternels**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** la demande de renouvellement de la Convention du Relais Assistants Maternels auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période allant de Mai 2021 à Avril 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention d'objectifs et de financements établie par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise après approbation de la demande à la commission d'action sociale de cette dernière, ainsi que tout document y afférant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 **Votants :** 35 **Pour :** 35

VII – FINANCES

1) **Taxes directes locales pour 2021 : vote des taux communaux**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition tel que ci-dessous :

- ♦ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,22 %
- ♦ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,41 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

- **AUTORISE** le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 3 (*Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »*)

2) **Rapport de la délibération n° 2020/160 du 11/12/2020 et nouvelle délibération relative aux pertes sur créances irrécouvrables 2020**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** de rapporter la délibération n° 2020/160 ;
- **ACCEPTE** les admissions en non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 10 986,06 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 ;
- **ACCEPTE** les créances éteintes proposées par le comptable public pour un montant de 3 443,76 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6542 ;
- **PRESCRIT** le traitement comptable des états dressés par la Trésorerie principale d'Ermont pour leurs entiers montants.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) **Règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature M57**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE** d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier de la ville d'Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) **Budget Principal : Compte de gestion 2020**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECLARE** que le Compte de gestion du Budget principal de la Commune d'Ermont dressé pour l'exercice 2020 par Mme la Trésorière principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

5) **Budget Principal : Compte administratif 2020**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	8 575 027,01 €	7 370 297,89 €	32 005 574,17 €	35 676 170,75 €
Résultats de l'exercice	-1 204 729,12 €		3 670 596,58 €	
Résultats 2019 reportés	1 650 503,52 €			6 415 278,59 €
Résultats de clôture	-2 855 232,64 €		10 085 875,17 €	
Restes à réaliser	1 578 258,91 €	3 024 679,48 €		
Résultats nets	-1 408 812,07 €		10 085 875,17 €	
Résultat net global	8 677 063,10 €			

- **CONSTATE** pour la comptabilité du budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

Monsieur le Maire n'est pas présent lors de ce vote.

6) **Budget Principal : Affectation du résultat de fonctionnement 2020**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement 2020 du budget principal au budget primitif 2021 de la commune d'Ermont, de la manière suivante :

* Inscription de 1 408 812,07 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, (**Article 1068** – « Excédent de fonctionnement capitalisé »)

* Et de reporter le solde, soit **8 677 063,10 €** en section de fonctionnement
(Article R/002 – « Résultat de fonctionnement reporté »)

Ces affectations seront reprises dans le corps du budget primitif 2021 de la Ville d'Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 32

Abstentions : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

7) Budget Principal : Vote du budget primitif pour l'année 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOPTE**, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la Commune pour l'année 2021, tel qu'il est annexé à la présente délibération :

* section d'investissement votée par chapitres, comprenant une opération votée en AP/CP afin de terminer les travaux de restructuration du groupe scolaire Hugo :

* section de fonctionnement votée par chapitres ;

- **PRECISE** que le Budget Primitif 2021 est voté avec l'affectation des résultats 2020 issus du Compte Administratif de ce même exercice ;

- **DIT** que la section de fonctionnement est votée en suréquilibre de 6 111 029,10 € ;

- **DIT** que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 14 873 693,55 € tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement et AP/CP incluses ;

- **DIT** que le total des prévisions budgétaires du budget principal pour 2021, s'élève donc à :

• Dépenses = 53 276 512,55 €

• Recettes = 59 387 541,65 €

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, la Gauche rassemblée »)

Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

8) Bilan des cessions et acquisitions foncières 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2020 ;

- **DIT** que ce bilan sera annexé au Compte Administratif de la commune.

9) Suppression des taxes funéraires à compter du 1er janvier 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACTE** la suppression des taxes suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Désignation	Unité	Tarifs
Taxe d'inhumation pour les cases du Columbarium à partir de la seconde inhumation (Plaquette signalétique normalisée incluse) – Non cumulée à la taxe par corps inhumé	Prix unitaire	84 €
Taxe par corps inhumé	Prix unitaire	38 €
Taxe pour la dispersion des cendres réalisée dans les 6 jours des obsèques	Prix unitaire	38 €
Taxe de scellement d'urne	Prix unitaire	38 €

- **AUTORISE** le Maire à procéder au remboursement de la perception de cette taxe entre le 1^{er} janvier et la date de parution définitive de la loi au Journal Officiel de la République Française.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VIII – REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

1) **Motion pour un moratoire sur les coupes massives dans la forêt de Montmorency**

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOUTIENT** la demande d'un audit indépendant sur la gestion du massif forestier de Montmorency ;
- **SOUTIENT** un moratoire et l'arrêt des coupes massives qui ont actuellement lieu en forêt de Montmorency ;
- **DÉCIDE** de notifier cette motion au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi qu'à la Ministre de la Transition écologique.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 3 (Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE de la liste « Ermont Citoyen, La Gauche rassemblée »)

Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise
Xavier HAQUIN

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 12 mars 2021 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et, sur l'ensemble de la commune, sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 19 mars 2021